



RAPPORT ANNUEL 2016-17

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
de
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 juin 2018

L'honorable Al Hawkins
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 8700
Saint-Jean (TNL) A1B 4J6

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences du ***Transparency and Accountability Act*** pour les entités de « Catégorie Un », j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport de rendement annuel 2016-17 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP).

Le plan stratégique 2014-17 décrit l'engagement du CSFP à l'égard des services d'éducation francophone améliorés, des écoles accueillantes et sécuritaires et de l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle. Ce rapport couvre les buts définis dans le plan stratégique 2014-17 ainsi que les objectifs pour 2016-17.

Je signe donc ce rapport, Monsieur le Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP, pour la responsabilité des résultats signalés en 2016-17.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Brian Lee, Président



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Vision du CSFP

La vision du Conseil scolaire francophone provincial est celle d'un système d'éducation de langue française et de cultures francophones permettant la réussite, la construction identitaire, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde de chaque élève.

Mandat

Le mandat du Conseil scolaire francophone provincial est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12^e année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi scolaire, 1997*.



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, Saint-Jean, TNL, soit au Centre Scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Au 30 septembre 2016, le CSFP comptait 360 élèves, de la maternelle à la 12^e année. Les inscriptions étaient les suivantes.

Écoles	
Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City)	30
École Boréale (Happy Valley-Goose Bay)	28
École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges)	46
École Sainte-Anne (La Grand'Terre)	77
École des Grands-Vents (Saint-Jean)	179

De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des élèves de L'Anse-au-Clair.

Le budget total du CSFP était de 9 585 475 \$ en 2016-17. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans les États financiers vérifiés, qui se trouvent à l'annexe B.

À la fin de l'année scolaire 2016-2017, le conseil comptait huit commissaires et un poste vacant.

CONSEILLERS DU CSFP (En date du 30 juin 2017)	
Nom	Région
Carole (Maillet) Gillingham	Sans affectation géographique
Edna Hall	Sans affectation géographique
Steevens Proulx	Sans affectation géographique
Charly Mini	Avalon
<i>Vacant</i>	Avalon
Dillon Jesso	Centre-Ouest
Jenna Skinner	Centre-Ouest
Brian Lee	Labrador
Denis Michaud	Labrador



Pour l'année scolaire 2016-17, la répartition du personnel du CSFP était la suivante :

PERSONNEL DU CSFP			
Catégories	Femmes	Hommes	Total
Bureau du CSFP	6	4	10
Enseignants	29	12	41
Directions d'écoles	4	1	5
Autres	20	6	26
Total	59	23	82

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :

1. Programmes et services, préscolaire (*Bon Départ*) et maternelle à la 12^e année

L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme *Bon Départ*, destiné à les préparer à la maternelle. Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

2. Le transport

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison, aller et retour, en conformité aux politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.



FAITS SAILLANTS ET PARTENARIATS

Inscriptions

Les inscriptions à la CSFP sont demeurées relativement stables en 2016-2017, mais elles ont augmenté de onze élèves pour atteindre 360. L'école Sainte-Anne et l'École des Grands-Vents ont offert la programmation secondaire. Il y a eu une augmentation des cohortes au secondaire. Il est à noter que l'école Saint-Anne a également offert de la programmation aux élèves de niveau IV en 2016-2017, leur permettant ainsi la possibilité d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Mise en place de programmes et formation professionnelle

En 2016-2017, tous les enseignants qui mettaient en œuvre de nouveaux programmes ont bénéficié de la formation professionnelle selon le modèle de formation actuel du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Cela incluait la formation professionnelle pour Science 2, Science 4, Enseignement religieux 5 et Enseignement religieux 6.

Le CSFP a continué sa pratique de clôture de deux jours pour les enseignants (octobre 2016). Les séances étaient encore offertes par le personnel du conseil ; en outre, les enseignants ont profité des connaissances professionnelles et compétences du personnel du MEDPE, du conseil scolaire anglophone de Terre-Neuve-et-Labrador (NLESD) et de *Let's Talk Science/Parlons Sciences*. La rétroaction des enseignants a été très positive ; tous ont indiqué qu'ils bénéficiaient grandement de cette coopération.

Administration

En 2016-2017, le CSFP a embauché une direction à l'école Notre-Dame-du-Cap. Le CSFP était également ravi d'embaucher un directeur en informatique et une agente de communication/marketing et culturel qui travaillent tous les deux au niveau du conseil.

Infrastructure

Le CSFP a signé un protocole d'entente de cinq ans avec la Roman Catholic Episcopal Corporation (RCEC) et le NLESD pour occuper l'ancienne école Holy Cross. Les élèves de l'École des Grands-Vents de la 7^e à la 12^e année ont déménagé à l'École intermédiaire et secondaire francophone de Saint-Jean pour cette période. La mobilisation pour le financement de la construction d'une nouvelle école est en cours.

Une étude de faisabilité a été réalisée en collaboration avec la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) et une demande de financement pour l'agrandissement de l'École Boréale à Happy Valley-Goose Bay a été soumise au MEDPE.

Partenariats

Pour atteindre les objectifs et les buts de son plan stratégique, le CSFP travaille avec les partenaires suivants :

1. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de veiller au respect de la *Loi scolaire, 1997*, qui définit les rôles et responsabilités des conseils scolaires. Le Ministère détermine les programmes d'apprentissage et élabore les politiques administratives et éducatives qui s'appliquent aux conseils scolaires. Ces derniers sont imputables au ministère de l'Éducation pour la gestion de leurs programmes et services, ainsi que pour la gestion et l'administration de leurs ressources



humaines et financières. Environ 89,1 % du budget total du CSFP provient du ministère de l'Éducation.

2. Patrimoine canadien

Patrimoine canadien est le ministère fédéral responsable de négocier l'entente fédérale/provinciale pour les programmes de langues officielles en éducation (PLOÉ) avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette entente assure le financement des services et des programmes supplémentaires requis pour l'enseignement dans la langue de la minorité, et pour la promotion de la langue française et des cultures francophones. Environ 9,4 % du budget total du CSFP provient de cette entente. Le reste du budget du CSFP (1,5 %) provient de la location des espaces au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne.

3. Organismes francophones

Au niveau provincial, la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador offre des programmes communautaires de récupération en français et gère les programmes de prématernelle dans les régions desservies par les écoles du CSFP. Les accords restent en place avec l'Association communautaire francophone de Saint-Jean pour le fonctionnement du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et avec l'Association régionale de la côte Ouest pour la gestion du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne.

4. Autres partenaires

L'entente avec le NLESD pour le partage du transport scolaire à Happy Valley-Goose Bay et Labrador City est demeurée en vigueur en 2016-17. En outre, l'accord avec la Commission scolaire du Littoral de Québec s'est poursuivi, de sorte que les élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, au Québec.



RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Trois enjeux ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017. Ces enjeux sont :

1. Des services éducatifs francophones améliorés ;
2. Des écoles accueillantes et sécuritaires ;
3. L'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle.

Cette section rendra compte des objectifs et indicateurs pour 2014-17 et de l'objectif annuel et des indicateurs pour 2016-17.

ENJEU 1 : SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES AMÉLIORÉS

Le Conseil scolaire francophone provincial s'emploie à assurer que la qualité de l'éducation offerte dans ses écoles est excellente de la maternelle à la 12^e année, tout en soutenant les élèves dans le développement de leur identité culturelle en tant que francophones. En 2016-2017, le CSFP a entièrement réalisé et mis en œuvre les plans de littératie et de numératie de la M-6, qui ont fourni le cadre pour des initiatives d'apprentissage et de rendement, d'évaluation et de rendement ainsi que pour l'apprentissage professionnel. La littératie en M-6 était un objectif majeur en tant qu'aspect fondamental de tout le curriculum et en tant que base pour la planification et les initiatives futures. De même, conformément au mandat culturel francophone du conseil, le CSFP a continué à fusionner la culture à travers les curriculums et a offert un soutien aux activités qui ont permis aux élèves de faire l'expérience de situations authentiques et d'exprimer leur propre identité francophone.

But 1 : En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré les occasions pour favoriser les apprentissages des élèves.

Indicateurs :

- Mise en œuvre du plan de littératie M-6 ;
- Mise en œuvre du plan de numératie M-6 ;
- Amélioration de l'intégration d'activités visant la construction identitaire francophone des élèves.

Indicateur : Mise en œuvre du plan de littératie M-6

Le CSFP a réalisé et mis en œuvre le plan de littératie pour la maternelle jusqu'à la 6^e année. En 2014-2015, les travaux du plan de littératie ont commencé. En collaboration avec le personnel du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, l'adaptation du plan de littératie provincial pour le français langue première a été entamée. Les enseignants ont également participé à un apprentissage professionnel axé sur la littératie. À la fin de l'automne 2014, un apprentissage professionnel sur les normes de rendement a été offert aux enseignants de la maternelle à la 6^e, sur GB+ (instrument d'évaluation de lecture) aux enseignants de M-3 et sur les stratégies de lecture aux enseignants de tous les niveaux. De même, une ébauche du plan de littératie M-6 du conseil a été préparée et comprenait quatre domaines d'intérêt :



1. Enseignement et apprentissage : Déterminer et mettre en œuvre des stratégies d'enseignement efficaces pour améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves ;
2. Évaluation et rendement : Améliorer le rendement des élèves ;
3. Développement professionnel : Accroître les connaissances et les compétences pédagogiques des enseignants en matière de littératie ;
4. Promotion de la lecture : Créer un environnement axé sur la lecture.

Le principal objectif du plan de littératie était la lecture, corroboré à la lumière des résultats de l'évaluation provinciale de français (6^e). D'ailleurs, on ne peut nier l'importance de la lecture aux progrès des élèves du primaire jusqu'au secondaire. De plus, en 2014-2015, le CSFP a collaboré avec le MEDPE au développement du matériel français de l'initiative du Ministère *Travailler ensemble pour soutenir la réussite des élèves : lecture primaire et écriture*, pour s'assurer que la traduction reflète les besoins des écoles de langue française et qu'un apprentissage professionnel approprié pour le développement professionnel était disponible pour les enseignants sur le site du MEDPE. Le plan de littératie de la maternelle à la 6^e année a été mis en œuvre en 2015-2016. À l'automne 2015, le personnel du conseil et les directions d'école ont suivi du perfectionnement professionnel sur *Travailler ensemble pour soutenir la réussite des élèves : lecture primaire et écriture*, alors que le CSFP a commencé la mise en œuvre de l'initiative. Le MEDPE a collaboré pour s'assurer que la traduction reflète les besoins des écoles françaises de langue première et que l'apprentissage professionnel approprié était disponible sur le site de développement professionnel. Le développement professionnel sur les stratégies de lecture s'est poursuivi. De plus, les enseignants de M-6 ont tiré profit du développement professionnel sur l'utilisation de GB+ (programme de lecture) en tant qu'instrument pour mesurer les compétences en lecture des élèves. C'est un élément important de la structure de l'approche d'interventions à plusieurs niveaux, fondamental à l'initiative *Travailler ensemble pour soutenir la réussite des élèves : lecture primaire et écriture*. Dans le cadre du soutien en littératie, chaque école a bénéficié de soutien financier supplémentaire pour se doter de davantage de ressources de lecture pour les centres de ressources et les salles de classe.

À la fin de juin 2017, l'initiative *Travailler ensemble pour soutenir la réussite scolaire : lecture primaire et écriture* a été mise en œuvre dans toutes les écoles. Enseignants et enseignants en ressources pédagogiques ont tous participé à l'apprentissage professionnel, dont du temps alloué au travail en communautés d'apprentissage professionnelles. Les enseignants et le spécialiste du programme ont partagé des stratégies et pratiques liées à l'approche d'intervention à plusieurs niveaux *Travailler ensemble pour soutenir le rendement des élèves : lecture primaire et écriture*. Les enseignants ont pleinement fait la mise en œuvre de GB+ pour créer le profil des élèves de la maternelle à la 6^e année et évaluer leurs progrès en lecture. Une formation professionnelle supplémentaire sur les stratégies de lecture, y compris le niveau d'interrogation, a été complétée par les enseignants. Ceci a été appuyé par une capsule vidéo préparée par le spécialiste du programme pour soutenir les enseignants. Les écoles ont été soutenues dans l'achat de ressources de lecture et dans l'organisation d'activités pour promouvoir la lecture.



Indicateur : Mise en œuvre du plan de numératie M-6

Le plan de numératie de K-6 a été élaboré et mis en œuvre en 2015-2016 et comprenait trois volets :

1. Enseignement et apprentissage : identifier et mettre en œuvre des stratégies d'enseignement efficaces pour améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves en mathématiques ;
2. Évaluation et rendement : améliorer le rendement des élèves (atteindre ou dépasser les cibles provinciales) ;
3. Développement professionnel : accroître les connaissances et les compétences pour enseigner les mathématiques.

En 2015-16, le CSFP a mis en œuvre certaines initiatives découlant du plan de numératie. Les enseignants ont suivi de la formation professionnelle en compagnie de l'expert du programme à propos des niveaux d'interrogations et de l'organisation des cours afin d'atteindre les résultats d'apprentissage, domaines jugés nécessaires. De plus, l'expert du programme a préparé une capsule vidéo au sujet des niveaux d'interrogation pour apporter encore plus de soutien aux enseignants. Le CSFP a aussi commencé à constituer une banque d'évaluation et de critères d'évaluation pour accompagner les enseignants dans l'élaboration d'évaluations appropriées. À la fin de juin 2017, des tableaux de résultats d'apprentissage par niveau étaient à la disposition des enseignants, leur permettant d'enseigner encore plus efficacement les programmes et d'intégrer la numératie à d'autres matières que les mathématiques. Ces tableaux appuyaient aussi le travail des enseignants de maternelle dans un contexte d'apprentissage par le jeu. Les enseignants ont également intégré davantage la technologie, le nombre d'applications liées aux résultats mathématiques ayant augmenté.

Indicateur : Meilleure intégration d'activités ayant pour but de développer l'identité culturelle des francophones

Le CSFP a élaboré un plan pour l'intégration des activités culturelles aux programmes scolaires afin de soutenir la construction identitaire des élèves, tant sur le plan culturel que linguistique. Un comité de travail a été chargé d'élaborer le cadre, qui inclut de la recherche et une discussion au sujet de l'importance fondamentale de l'intégration de la culture dans les écoles de français langue première en milieu minoritaire linguistique. Le plan qui en résulte comprend des stratégies d'inclusion de la culture et des indicateurs de performance, ainsi qu'une liste de ressources à la disposition des enseignants. Terminé en février 2016, il se concentre sur trois points :

1. Maximiser l'exploitation des ressources pédagogiques axées sur la culture qui existent ;
2. Appuyer les écoles au niveau de l'intégration d'activités culturelles liées au curriculum de la maternelle au niveau III ;
3. Favoriser la création de partenariats avec divers associations et organismes communautaires voués à l'intégration d'activités culturelles.

Plusieurs des initiatives décrites dans le plan avaient déjà été entamées ou poursuivies en 2014-15, dont la musique traditionnelle (l'accordéon), le Concours d'art oratoire du CSFP, et les Fêtes du patrimoine régionales dont la participation des écoles du CSFP a augmenté. Le CSFP a subventionné plusieurs activités qui liaient la culture, le développement langagier et les programmes d'études. Une de ces activités était la composition et l'enregistrement de la chanson de l'école, à l'école Sainte-Anne et à l'école Notre-Dame-du-Cap, avec la collaboration



de musiciens locaux. D'autres activités ont inclus des cours de guitare au Centre éducatif l'ENVOL, un atelier de danse traditionnelle, des spectacles de musique de groupes francophones du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Pendant les *Rendez-vous de la francophonie*, toutes les écoles ont participé à des activités organisées par l'Association canadienne d'éducation de langue française.

À la fin de juin 2017, les initiatives culturelles ont continué de jouer un rôle important dans les écoles. De nombreux projets se sont poursuivis. Également, des leçons de piano ont été mises sur pied au Centre éducatif l'ENVOL et à l'École Boréale. Un groupe d'élèves musiciens et chanteurs de l'École Sainte-Anne, en compagnie de la directrice et du professeur d'accordéon, ont été invités à se produire sur la scène des jeux franco-labradoriens. Ils ont également offert des ateliers aux gens du public et aux élèves des deux écoles du Labrador.

Objectif de 2016-17 :

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves.

Indicateurs :

- Amélioration des initiatives d'enseignement et d'évaluation de littératie M-6 ;
- Amélioration des initiatives d'enseignement et d'évaluation de numératie M-6 ;
- Amélioration des initiatives d'intégration de la culture et des programmes d'études ;
- Soutien aux enseignants en matière de littératie M-6, de numératie M-6 et d'intégration de la culture.

Indicateur : Amélioration des initiatives d'enseignement et d'évaluation de littératie

Des initiatives d'enseignement et d'évaluation de littératie M-6 ont été mises en œuvre dans toutes les écoles. À la fin de juin 2017, l'initiative *Travailler ensemble pour soutenir la réussite scolaire : lecture primaire et écriture* a été mise en œuvre dans toutes les écoles. Les enseignants et le spécialiste du programme ont travaillé pour partager stratégies et pratique liées à cette approche à plusieurs niveaux. Les enseignants ont pleinement fait la mise en œuvre de *GB+* (ressource de lecture) jusqu'à la 4-6, et ont créé le profil de lecture de tous les élèves M-6 afin d'évaluer leurs progrès en lecture. Les écoles ont été soutenues dans l'achat de ressources de lecture et dans l'organisation d'activités pour promouvoir la lecture.

Indicateur : Amélioration des initiatives d'enseignement et d'évaluation de numératie M-6

À la fin de juin 2017, des tableaux de résultats d'apprentissage par niveau étaient mis à la disposition des enseignants, leur permettant de livrer plus efficacement les programmes et mieux évaluer les habiletés en numératie dans tous les domaines, dont les mathématiques. Ces tableaux ont aussi offert un soutien aux enseignants de maternelle dans un contexte d'apprentissage par le jeu. Le CSFP a également élaboré et mis en place des activités et des critères d'évaluation, qui ont servi de guides efficaces aux enseignants dans la préparation d'évaluations s'harmonisant aux niveaux d'interrogation (compréhension/connaissance ; application/analyse ; synthèse/évaluation) décrits dans les programmes d'études.

Indicateur : Amélioration des initiatives d'intégration de la culture au programme d'étude

À la fin de juin 2017, les initiatives culturelles ont continué à constituer un important volet de la vie scolaire. De nombreux projets se sont poursuivis. Également, des leçons de piano ont été mises en place au Centre éducatif l'ENVOL et à l'École Boréale. En mars 2017, un groupe d'élèves musiciens et chanteurs de l'École Sainte-Anne, en compagnie de la directrice et du



professeur d'accordéon, ont été invités à se produire sur la scène des *jeux franco-labradoriens*. Ils ont aussi offert des ateliers aux membres du public ainsi qu'aux élèves des deux écoles du Labrador. Le conseil a également offert son soutien au programme *Génie Arts* de l'École Notre-Dame-du-Cap, en travaillant avec un vidéaste de la région pour réaliser un film inspiré d'un projet étudiant.

Indicateur : Soutien aux enseignants en matière de littérature M-6, de numératie M-6 et d'intégration de la culture

Au 30 juin 2017, les enseignants avaient participé à une multitude de formations professionnelles. En soutien à la littérature M-6, les enseignants et enseignants en ressources pédagogiques ont suivi une formation professionnelle à l'automne 2016 pour la mise en œuvre de l'initiative *Travailler ensemble pour soutenir la réussite des élèves : lecture primaire et écriture*. En 2016-17, ils ont également pu allouer du temps au travail en communautés d'apprentissage professionnelles. De plus, les enseignants du primaire ont suivi de la formation professionnelle sur l'utilisation de la ressource en lecture *GB+* en tant qu'instrument de mesure des compétences de lecture des élèves. En mai 2017, un groupe d'enseignants en compagnie du spécialiste du programme de français ont assisté à une conférence traitant de la réponse à l'intervention, l'approche d'intervention à plusieurs niveaux sur laquelle est basée l'initiative *Travailler ensemble pour soutenir la réussite des élèves : lecture primaire et écriture*. Les enseignants ont suivi de la formation professionnelle sur les stratégies de lecture, dont les niveaux d'interrogation. Ceci a été appuyé par une capsule vidéo préparée par le spécialiste du programme pour soutenir les enseignants. Ces occasions de formation professionnelle se sont traduites par une pratique en classe efficace et une approche axée sur les succès des élèves en littérature.

En soutien à la numératie M-6, les enseignants se sont prévalus d'une formation professionnelle sur les niveaux d'interrogation. Ceci a été appuyé par une capsule vidéo préparée par le spécialiste du programme pour soutenir les enseignants. Les enseignants de Mathématiques 5 et Mathématiques 6 ont également suivi une formation professionnelle.

Pour favoriser l'intégration de la culture, des enseignants provenant de chaque école ont assisté, en septembre 2016, à la conférence annuelle de l'Association canadienne d'éducation de langue française. Ils ont pris part à des ateliers portant sur la culture et l'éducation en milieu minoritaire linguistique. Les enseignants ont également participé à un atelier traitant de l'identité culturelle à l'automne 2016. Ces occasions de formation professionnelle se sont traduites par une pratique en classe efficace et une approche axée sur les succès des élèves en littérature et en numératie, en plus de contribuer à développer l'identité culturelle des élèves francophones.

ENJEU 2 : ÉCOLES ACCUEILLANTES ET SÉCURITAIRES

Le CSFP continue à suivre et à respecter les lignes directrices de la politique Écoles accueillantes et sécuritaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de la politique de prévention de l'intimidation ainsi que du soutien au comportement positif. La majorité du travail de 2016-17 portait sur les initiatives déjà mises en place. Les activités relevant du programme Écoles accueillantes et sécuritaires se sont poursuivies, notamment du côté de la prévention et de l'intervention en cas de crise, de la gestion des émotions, de la prévention de l'intimidation et du soutien au comportement positif.

But 2 : En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré l'environnement de toutes ses écoles pour assurer un milieu accueillant, sécuritaire et propice à l'apprentissage.



Indicateurs :

- Amélioration des procédures pour des écoles accueillantes et sécuritaires ;
- Mise en œuvre de procédures de soutien au comportement positif dans toutes les écoles ;
- Amélioration des procédures qui ont trait à l'intimidation.

Indicateur : Amélioration des procédures pour des écoles accueillantes et sécuritaires

Le CSFP a continué à améliorer les procédures pour offrir des écoles accueillantes et sécuritaires. Durant la période de 2014-17, le conseil a continué à veiller à ce que les initiatives de soutien à un environnement d'apprentissage sécuritaire soient en place. En 2014-15, chaque école a revu son code de vie pour l'harmoniser au modèle du MEDPE. Effectivement, les écoles révisent maintenant annuellement leur code de vie. Les écoles ont continué à mettre à jour leurs plans d'urgence, dont les procédures d'évacuation et de confinement. Les enseignants ont suivi de la formation professionnelle sur la cybersécurité durant la clôture d'octobre 2015. Un guide sur les interventions en cas de crise a été produit et distribué à toutes les écoles en 2015-16. En 2016-17, un guide destiné aux élèves pour la gestion des émotions et la résilience a été produit. De plus, au printemps 2017, le conseiller d'orientation du conseil a suivi une formation d'animateur de groupe en intervention non violente en cas de crise. Il est à noter qu'une démarche coordonnée à long terme pour la mise en œuvre de la politique Écoles accueillantes et sécuritaires du MEDPE n'a pas été possible puisque la version française de la politique, de même que la documentation s'y rattachant, n'ont été disponibles qu'au cours de la deuxième moitié de 2016-2017.

Indicateur : Mise en œuvre de procédures de soutien au comportement positif dans toutes les écoles

Du soutien au comportement positif a été mis en œuvre dans toutes les écoles. Plusieurs enseignants et administrateurs ont pris part à de la formation professionnelle sur le soutien au comportement positif en octobre 2014. Il s'agit d'une pratique cohérente à la mise en œuvre d'un code de vie. Cela comprend l'élaboration d'attentes comportementales claires et cohérentes, l'enseignement, la pratique et l'exemple du comportement attendu, ainsi que la reconnaissance de comportements positifs. Cette procédure prévoit des mesures en continu pour répondre aux besoins de tous les élèves. Le soutien au comportement positif a été mis en œuvre dans trois écoles en 2014-15, et dans les deux dernières écoles en 2015-16. Le spécialiste du programme des services de soutien aux élèves a veillé en 2015-16 à la mise en œuvre du soutien au comportement positif, maintenant dans toutes les écoles. En 2016-17, les écoles ont poursuivi leurs programmes de soutien au comportement positif pour souligner et valoriser le comportement positif des élèves, de même que leurs efforts à parler français, et ont commencé la mise en place de systèmes de mesure d'efficacité des procédures sur le comportement des élèves (social, affectif, scolaire).

Indicateur : Amélioration des procédures ayant trait à l'intimidation

Dans la période 2014-17, le CSFP a apporté des améliorations aux procédures ayant trait à l'intimidation. Le code de vie de chaque école couvre la prévention de l'intimidation ainsi que ses répercussions. À compter de 2014-16, toutes les écoles ont mis en œuvre le programme DIRE (M-6), créé pour réduire le nombre d'incidents d'intimidation chez les élèves. DIRE signifie « **D**emander de l'aide, **I**gnorer, **R**eculer et **E**n parler ». Les enseignants de toutes les écoles ont suivi une formation en ligne à ce sujet. En 2016-17, les nouveaux employés ont suivi cette

formation afin d'assurer l'application constante des principes directeurs du programme. Les écoles ont également maintenu leur participation à la Journée du chandail rose. Combinées au



soutien au comportement positif, ces initiatives ont eu un effet dissuasif sur l'intimidation dans les écoles du CSFP.

Objectif de 2016-17 :

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies pour assurer un milieu d'apprentissage accueillant et sécuritaire.

Indicateurs :

- Poursuite de la mise en œuvre des initiatives Écoles accueillantes et sécuritaires ;
- Poursuite de la mise en œuvre des procédures de soutien au comportement positif ;
- Approfondissement de la mise en œuvre de la directive et des procédures contre l'intimidation.

Indicateur : Poursuite de la mise en œuvre des initiatives Écoles accueillantes et sécuritaires

En date du 30 juin 2017, le CSFP a continué la mise en œuvre des initiatives Écoles accueillantes et sécuritaires. En 2016-17, un guide destiné aux élèves pour la gestion des émotions a été produit. De plus, au printemps 2017, le conseiller d'orientation du conseil a suivi une formation d'animateur de groupe en intervention non violente en cas de crise.

Indicateur : Poursuite de la mise en œuvre des procédures de soutien au comportement positif

En 2016-17, les écoles ont continué la mise en œuvre de soutien au comportement positif pour souligner et valoriser le comportement positif des élèves, ainsi que leurs efforts à parler français. Elles ont également commencé la mise en place de systèmes de mesure d'efficacité des procédures sur le comportement des élèves (social, affectif, scolaire). Les écoles ont établi leurs priorités et déterminé leurs propres façons de souligner le comportement positif des élèves.

Indicateur : Approfondissement de la mise en œuvre de la directive et des procédures contre l'intimidation

Toutes les écoles ont mis en place la directive et les procédures sur l'intimidation. Les répercussions de l'intimidation ainsi que la prévention sont abordées dans le code de vie de chaque école. Combiné au soutien au comportement positif, DIRE a eu des effets dissuasifs sur l'intimidation dans les écoles du conseil, puisque le nombre d'incidents rapportés a diminué.

ENJEU 3 : AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES PAR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

À l'école du 21^e siècle, la technologie est essentielle à l'apprentissage et la réussite des élèves, ainsi qu'au développement professionnel des enseignants. En 2016-17, le CSFP a continué à proposer un milieu d'apprentissage empreint de technologie. Un cadre favorable à la citoyenneté numérique a été défini et de nouvelles politiques et directives en matière de technologie ont été développées. L'utilisation de produits Google et une présence accrue sur les réseaux sociaux ont entraîné plus de collaboration et de communication. En plus d'appuyer l'apprentissage des élèves, la technologie a contribué à diminuer l'éloignement entre les écoles et a augmenté les possibilités de formation professionnelle et de collaboration entre enseignants et employés du conseil.

But 3 : En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré les apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle.

**Indicateurs :**

- Développement d'un plan de technologie
- Intégration renforcée des compétences du 21^e siècle
- Hausse des occasions de formation des enseignants

Indicateur : Développement d'un plan de technologie

Le plan de technologie, réalisé en 2015-2016, a permis une intégration plus cohérente de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage, y compris une formation professionnelle adaptée ainsi que les infrastructures et directives requises. Un aspect important du plan de technologie était la mise à jour des politiques et directives relatives aux technologies des communications et informatiques, réalisée en 2016-17.

Indicateur : Intégration renforcée des compétences du 21^e siècle

À compter de 2014-17, le CSFP a commencé à renforcer l'intégration de la technologie pour promouvoir les compétences du 21^e siècle. Les infrastructures des écoles ont été modernisées entre 2014-2016 pour permettre une connectivité plus stable et étendue ainsi que plus d'équipement et de matériel. La capacité Wi-Fi des écoles a été améliorée. Des routeurs plus robustes ainsi qu'un pare-feu de première qualité ont été installés. En 2015-16, le CSFP a amélioré davantage le niveau de connectivité dans les écoles et partout au sein du territoire ; le conseil a même créé son propre réseau. Cela a eu pour effet d'améliorer et stabiliser l'accès au Wi-Fi, en plus d'augmenter la bande passante dans les écoles. Toutes les écoles travaillent maintenant avec le réseau du CSFP, plutôt que de partager la bande passante du NLESD (Labrador et la péninsule Port-au-Port). Ces mises au niveau ont permis d'augmenter l'utilisation de la technologie en classe. Les écoles ont poursuivi l'intégration d'iPad au primaire. En 2015-16, pour offrir du soutien aux écoles en ce qui a trait à l'utilisation d'iPad au primaire, le CSFP a procédé à la mise en œuvre complète d'un outil de gestion de distribution en ligne pour gérer l'achat et le transfert de licences d'applications. Les applications ciblées par les enseignants sont achetées par les employés du conseil, qui transfèrent ensuite les achats aux iPad sélectionnés par les enseignants. Ceci a permis au CSFP de mieux gérer le budget (les applications pouvant être transférées entre les écoles, éliminant ainsi la duplication de commandes) et d'offrir un meilleur soutien aux enseignants dans le choix des applications, particulièrement ceux qui font la promotion de la créativité, de la collaboration et de la littératie. Cela a également entraîné une utilisation accrue de l'iPad au primaire et le développement de compétences technologiques des élèves de tous les niveaux. Le conseil poursuit l'achat et l'installation de tableaux blancs interactifs ; presque toutes les salles de classe en sont équipées. Toutes les salles de classe qui en sont dotées sont maintenant équipées d'un ordinateur dédié, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'utilisation de l'outil par les enseignants. Le conseil a aussi instauré l'utilisation de G Suite (Google) dans toutes les écoles à compter de 2016-17. Google Drive et Google Classroom, notamment, ont contribué à la hausse de l'apprentissage collaboratif propre au 21^e siècle et ont renforcé le caractère interactif de l'enseignement et de l'apprentissage dans plusieurs des salles de classe intermédiaires et secondaires du CSFP.



Indicateur : Hausse des occasions de formation des enseignants

Le conseil a appuyé et mis en œuvre de la formation professionnelle en 2014-17. Lors de la clôture d'octobre 2014, les enseignants ont suivi de la formation sur les compétences du 21^e siècle, sur l'utilisation de l'iPad en classe ainsi que sur l'utilisation du tableau blanc interactif. La formation professionnelle sur les compétences du 21^e siècle s'est poursuivie lors de la clôture d'octobre 2015 et durant les *school professional learning days* (mars 2016). En octobre 2016, le conseil a aussi commencé à instaurer l'utilisation de G Suite (Google), notamment Google Drive and Google Classroom, en offrant une nouvelle formation durant la clôture et dans certaines écoles. De plus, des employés du conseil et des enseignants assistent au *Sommet de l'iPad* depuis 2013, une conférence internationale traitant de l'intégration des tablettes et autres technologies. Cela a contribué à l'enthousiasme grandissant à l'égard de la technologie et de son intégration.

Objectif de 2016-17 :

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies d'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Indicateurs :

- Développement et début de la mise en œuvre d'un cadre de citoyenneté numérique
- Utilisation accrue de la technologie pour la communication
- Utilisation accrue de la technologie pour soutenir les enseignants

Indicateur : Développement et début de la mise en œuvre d'un cadre de citoyenneté numérique

En 2016-17, les politiques et directives en matière de technologie ont été mises à jour ou créées. Ceci comprend la politique en matière de technologies de l'information et de la communication, la politique des médias sociaux et la politique « apportez votre propre appareil » (utilisation de dispositifs personnels). Également, un contrat pour l'utilisation de la technologie/Internet/courriel par les élèves a été rédigé. Finalement, un plan pour le développement de la citoyenneté numérique a été ébauché (à l'aide de la politique provinciale Écoles accueillantes et sécuritaires ainsi que la politique contre l'intimidation) en préparation de 2017-18. Ces politiques et directives ont mené à des lignes directrices et ont défini les responsabilités de chacun pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. La mise en œuvre a été repoussée à 2017-18 en raison du manque de disponibilité du personnel.

Indicateur : Utilisation accrue de la technologie pour la communication

En 2016-17, l'utilisation de Skype a continué d'augmenter pour la tenue de réunions, notamment chez les enseignants. De mars à juin 2017, les enseignants de maternelle, les enseignants en ressources pédagogiques et le spécialiste du programme de français ont collaboré en communauté d'apprentissage professionnelle. L'utilisation de Google Hangouts, une plateforme efficace pour les communications en ligne entre employés du conseil et enseignants/administrateurs, a augmenté. De plus, Google Classroom fait dorénavant aussi partie de l'apprentissage et des communications interactives entre enseignants et élèves, particulièrement aux niveaux intermédiaire et secondaire. Depuis 2016-17, toutes les écoles ont un compte Twitter pour promouvoir leurs activités. Auparavant, seule une école n'en faisait pas l'usage.



Indicateur : Utilisation accrue de la technologie pour soutenir les enseignants

Contrairement à la pratique antérieure qui voyait les spécialistes des programmes offrir de la formation sur place, 2016-17 a été témoin d'une augmentation de l'utilisation de la technologie pour aider les enseignants. Cela a donné lieu à un soutien plus fréquent et rapide aux enseignants. Via Skype, les spécialistes des programmes ont coordonné l'élaboration d'examens communs aux niveaux intermédiaire et secondaire. Les enseignants et le spécialiste du programme ont collaboré en ligne à la création d'évaluations pour les examens de fin d'année (juin 2017). La formation professionnelle est plus facilement accessible aux écoles ; en 2016-17, trois des quatre écoles hors St-Jean ont suivi des séances de formation en ligne. Cela signifiait que les enseignants et les administrateurs avaient plus d'accès à de la formation professionnelle au moment opportun. En 2016-17, les employés du conseil ont profité de Google Drive et de Google Classroom pour partager des ressources et des pratiques efficaces pour la mise en œuvre d'un contexte d'apprentissage par le jeu en maternelle.

FAITS SAILLANTS PAR ÉCOLE

École Boréale : En 2016-2017, les élèves de l'École Boréale ont participé à un certain nombre d'activités, ce qui a contribué à créer un climat scolaire positif et à soutenir leur apprentissage et leur développement. La marche annuelle Terry Fox, la natation et les activités d'hiver en plein air à Birch Brook faisaient partie de ces activités, entre autres. Les élèves ont également participé au concours d'art oratoire provincial tenu à Cap Saint-Georges. Les activités visant à améliorer les parcours culturels ainsi que l'identité des élèves francophones ont eu lieu tout au long de l'année : un spectacle de marionnettes, des ateliers (théâtre, art, Saint-Valentin, bijoux), un petit-déjeuner communautaire, un repas de Noël, des festivités, et un cours de science virtuel avec l'astronaute Chris Hadfield, etc. L'école a tenu un Gala Méritas pour souligner la réussite scolaire, les parcours personnels, les bénévoles et l'amélioration. De plus, l'école a accueilli une foire du livre Scholastic. L'école Boréale a renforcé ses partenariats avec des organismes communautaires et des entreprises afin de compter sur leur collaboration pour le soutien de ses projets scolaires.

École Notre-Dame-du-Cap : En 2016-17, l'école Notre-Dame-du-Cap a continué à mettre l'accent sur la culture et la construction identitaire. L'école a organisé un certain nombre d'activités culturelles en classe ou en contexte parascolaire, y compris des leçons d'accordéon/de musique traditionnelle, de l'improvisation, des activités liées à la Semaine nationale de la francophonie, les Jeux de l'Acadie et le Chandeleur. Un certain nombre de projets basés sur le curriculum ont eu lieu, dont l'Expo-sciences pour les élèves de la 4^e à la 8^e année, les Fêtes du patrimoine et le concours d'art oratoire provincial en français. Des activités sociales comme la marche Terry Fox, le *Janeway Day* et le Sautons en cœur ont eu lieu. Une journée des Autochtones et un petit-déjeuner communautaire étaient également offerts. De plus, grâce au programme *Génie Arts*, les élèves de 5^e et 6^e année ont créé une vidéo sous la direction d'un artiste local. Les élèves de la 3^e à la 8^e année ont pu participer à des cours de natation à Stephenville pendant une période de six semaines. L'école a mis en place la nouvelle approche de programme apprentissage par le jeu en maternelle. Dans le cadre du programme Écoles accueillantes et sécuritaires, les élèves ont pris part à la journée contre l'intimidation, l'école a mis en œuvre un programme de comportement positif, a offert un atelier sur la prévention des incendies et, encore cette année, tous les élèves ont eu accès à un petit-déjeuner santé grâce au programme *Kids Eat Smart*.



École Sainte-Anne : Les élèves de l'école Sainte-Anne ont eu l'occasion de profiter de nombreuses activités en 2016-17. Les élèves de la 4^e à la 8^e année ont participé à divers sports et tournois dans la région. De nombreux concours, tels que Dites non à la violence, le concours provincial d'art oratoire, et un concours francophone organisé par l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) leur étaient également proposés. Une variété de clubs répondant à divers intérêts, tels que le recyclage, la musique et la lecture étaient ouverts aux élèves. Encore cette année, le programme des déjeuners à l'école Sainte-Anne a eu beaucoup de succès et a été bien soutenu par les bénévoles de la communauté ainsi que les dons de particuliers, de la communauté et d'entreprises. Le travail des bénévoles a été souligné pendant une soirée organisée dans le but de tisser des liens entre la communauté et l'école.

École des Grands-Vents : En 2016-2017, les élèves de l'École des Grands-Vents ont participé à plusieurs activités axées sur les programmes d'études, dont l'Expo-sciences, le concours d'art oratoire, de mathématiques (3^e à 9^e), Thales (3^e année) et Fibonacci (5^e année). Les élèves ont participé à plusieurs d'activités tout au long de l'année scolaire : mini handball, basketball, soccer. Ils ont également participé à la marche Terry Fox, au rassemblement à l'occasion du jour du Souvenir, au concert de Noël et à des activités de collecte de fonds. À l'occasion de la Journée provinciale de la francophonie, les élèves ont fait une présentation à la cérémonie de levée du drapeau à l'édifice de la Confédération. Patinage et cours de natation ainsi que des activités au YMCA ont été offerts. Les élèves à partir de la 6^e année ont participé aux Jeux de l'Acadie.

Centre éducatif l'ENVOL : En 2016-17, le Centre éducatif l'ENVOL a organisé une multitude d'activités parascolaires, dont un club de course et des activités d'arts. Les élèves de la 5^e à la 9^e année ont pu bénéficier de leçons de piano pendant l'année scolaire pour ensuite afficher leurs talents au Gala de fin d'année. L'école a participé au concours annuel d'art oratoire, en plus d'en être l'hôte, et a tenu diverses activités culturelles, telles que la marche Terry Fox, le *TomatoSphère* pour le Jour de la Terre, la foire du livre Scholastic, les festivités du jour du Souvenir, des activités de carnaval ainsi que des spectacles amateurs de musique et de danse. Les élèves ont également accueilli un auteur pour présenter un atelier de livre. Les élèves de 5^e année ont eu le privilège d'une visite de la centrale *Manic* reliée au programme scolaire. Finalement, plusieurs activités de collecte de fonds, telles que la banque alimentaire, le jardin communautaire, la vente de pâtisseries et la vente de hot-dogs, ont eu lieu pour soutenir le programme *Kids Eat Smart* et d'autres activités pour tous les élèves.

ANNEXE A – LOI DE 1997 SUR LES ÉCOLES

Attributions du conseil scolaire

75. (1) Le conseil scolaire dispose des attributions suivantes :

- a) organiser et administrer l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire dans le district;
- b) prodiguer l'instruction aux élèves soit en créant un programme dans ses écoles, soit en concluant une entente avec un autre conseil scolaire ou avec un autre organisme d'enseignement au Canada;
- c) définir des politiques afin d'assurer l'administration efficace des écoles primaires, élémentaires et secondaires dans le district;



- c.1) favoriser un environnement d'apprentissage accueillant et sécuritaire dans les écoles du district;
 - d) s'assurer que les politiques et lignes directrices formulées par le ministre en matière d'adaptation scolaire sont suivies dans les écoles relevant de sa compétence;
 - e) assurer la supervision adéquate de tous les élèves inscrits dans ses écoles durant la période où elle en a la charge;
 - f) établir une politique d'équité en matière d'emploi et un plan de mise en oeuvre de celle-ci;
 - g) nommer et renvoyer les employés;
 - h) nommer les enseignants et leur attribuer des fonctions;
 - i) adopter des politiques de gestion du personnel conformes aux procédures du gouvernement de la province, avec les adaptations nécessaires, à moins que d'autres politiques ne soient approuvées, par écrit, par le ministre;
 - j) établir des politiques d'évaluation des employés;
 - k) prendre les dispositions nécessaires aux fins du cautionnement du directeur adjoint des finances et des affaires administratives, et des autres employés du conseil scolaire dont les fonctions comprennent la perception, la réception et le dépôt de sommes appartenant au conseil scolaire;
 - l) acheter ou acquérir de quelque autre façon, sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, les biens réels dont elle a besoin;
 - m) s'assurer que les programmes et les cours, notamment en matière d'instruction religieuse, de même que le matériel prescrit et approuvé par le ministre, sont appliqués dans les écoles dont il a le contrôle;
 - n) s'assurer que chaque école dans son district respecte les normes adéquates en matière de programmes et de rendement;
 - o) établir des politiques en matière d'évaluation et de passage des élèves;
 - p) établir des priorités en ce qui a trait à la construction, à l'entretien et à la réparation des écoles, et adresser des recommandations au ministre;
 - q) informer le public de ses politiques et programmes, et obtenir son soutien à cet égard;
 - r) faire parvenir au ministre tous les registres et rapports qu'exige la présente loi et ceux que peut exiger le ministre;
 - s) si elle le juge nécessaire, assurer le transport des élèves;
 - t) si elle assure le transport des élèves, s'assurer que tous les véhicules affectés au transport scolaire sont en bon état de fonctionnement et couverts par une assurance-responsabilité suffisante et qu'un programme adéquat de sécurité du transport scolaire est mis en place à l'intention des élèves concernés;
 - u) assurer et maintenir assurés tous ses bâtiments et son équipement, et se munir d'une assurance-responsabilité à l'égard de tous dommages matériels et blessures;
 - v) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec la Memorial University of Newfoundland, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à la Faculty of Education ou à la School of Physical Education and Athletics de cette université à des fins d'observation et de pratique de l'enseignement;
 - w) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec un collège ou un institut, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à un programme de formation des aides-élèves à des fins d'observation et de stage;
 - x) sur ordre du ministre, organiser et administrer une école dans un établissement;
 - y) se conformer aux directives d'orientation formulées par le ministre;
 - z) informer immédiatement le ministre par écrit de la vacance d'un poste de directeur, de directeur associé ou de directeur adjoint.
-



(2) Nonobstant l'alinéa (1)g), aucun suppléant d'urgence n'est embauché ou nommé comme enseignant sans l'autorisation du ministre.

(3) Le conseil scolaire répond devant le ministre de la manière dont il dépense les deniers publics, de la mise en oeuvre des programmes d'enseignement, de l'évaluation exigée par le ministre, ainsi que du respect des normes adéquates en matière de programmes et de rendement dans les écoles du district.

1997, c S-12.2, art 75; 2013, c 25, art 7

Pouvoirs du conseil scolaire

76. (1) Le conseil scolaire peut :

a) employer les personnes qu'il estime nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de ses objets;

b) conclure des ententes pour remplir les fonctions que lui confère la présente loi;

c) permettre l'utilisation des bâtiments scolaires dont il a le contrôle en dehors des heures de classe à des fins n'empêchant pas la bonne marche de l'école;

d) fixer le prix de l'utilisation des écoles par une personne ou par un groupe aux termes de l'alinéa c);

e) demander à un élève dont un enseignant estime qu'il souffre d'une maladie transmissible ou d'une affection physique ou mentale qui pourrait nuire à la santé d'un employé du conseil scolaire ou d'autres élèves de se faire examiner par un médecin ou un autre professionnel nommé ou approuvé par le conseil scolaire et, sur la recommandation du médecin ou du professionnel, exclure l'élève de l'école jusqu'à ce que le médecin ou le professionnel produise un certificat que le conseil scolaire juge acceptable et qui permet à l'élève de retourner à l'école; l'exclusion de l'élève ou la prorogation de celle-ci doit être réexaminée par le conseil scolaire dans les 25 jours de classe suivants;

f) au moyen d'un avis écrit, demander à un employé ou à toute autre personne de se soumettre à un examen physique administré par un médecin nommé ou approuvé par le conseil scolaire ou à un test psychologique administré par deux médecins ou deux psychologues attitrés en vertu de la loi intitulée Psychologists Act, et de présenter un certificat que le conseil scolaire juge acceptable, signé par les médecins ou les psychologues, et qui indique les conclusions relatives à l'état physique ou psychologique de cet employé ou de cette personne;

g) renvoyer sans préavis l'employé ou toute autre personne qui, dans un délai de 14 jours suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa f), n'a pas fait d'effort raisonnable pour se soumettre à l'examen ou au test;

h) lorsque le certificat présenté au conseil scolaire conformément à l'alinéa f) établit que l'état physique ou psychologique de l'employé ou de toute autre personne serait préjudiciable à un employé du conseil scolaire ou aux élèves, enjoindre à l'employé ou à la personne de prendre un congé de maladie ou un autre congé acquis ou, si ses crédits de congé sont épuisés, l'obliger à prendre un congé non payé;

i) suspendre, avec ou sans rémunération, l'employé ou toute autre personne qui est inculpé d'une infraction dont le conseil scolaire estime qu'elle le rend inapte à remplir ses fonctions;

j) sous réserve de l'autorisation écrite du parent de l'élève concerné et conjointement avec les autorités responsables de la réglementation de la circulation dans le secteur, prévoir un système de patrouilles scolaires dans lequel l'élève peut aider à guider la circulation automobile, notamment sur la voie publique, dans la mesure où la circulation nuit à l'entrée et à la sortie des élèves;

k) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, recueillir des fonds sur son propre crédit pour réaliser ses objectifs;



l) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, vendre ou louer des biens pour réaliser ses objectifs;

m) prélever des droits pour le transport des élèves;

n) adhérer à une association provinciale de conseils scolaires et verser la cotisation requise.

(2) Nonobstant l'article 75 ou le paragraphe (1) du présent article, le conseil scolaire ne peut fermer une école qu'après avoir donné aux parents des élèves concernés la possibilité de lui soumettre des observations.

1997, c S-12.2, art 76

Composition du conseil scolaire francophone

95. (1) L'élection du conseil scolaire francophone se tient à la même date et selon les mêmes modalités que l'élection des conseils scolaires aux termes de l'article 53, ou à la date que fixe le

ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(2) Nonobstant le paragraphe (1), sont inéligibles au conseil scolaire francophone :

a) les employés du conseil scolaire francophone;

b) les personnes ayant conclu un contrat avec le conseil scolaire francophone ou qui ont un intérêt dans un tel contrat;

c) les employés du ministère chargé de l'éducation, sauf approbation préalable écrite du ministre.

(3) Le nombre de conseillers scolaires à élire, qui ne doit pas dépasser douze, est fixé et peut être modifié par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(4) Nonobstant le paragraphe (3), le premier conseil scolaire francophone élu est composé de dix conseillers scolaires élus selon les modalités suivantes :

a) quatre personnes issues du conseil d'école de Port-au-Port;

b) deux personnes issues du conseil d'école de l'Ouest du Labrador;

c) deux personnes issues du conseil d'école de l'Est du Labrador; et

d) deux personnes issues du conseil d'école de Saint-Jean.

(5) [Abr. par 2016, c 35, art 2] 1997, c S-12.2, art 95; 2016, c 35, art 2

Fonds de construction

100. Le ministre assume, à même les crédits approuvés par la Chambre d'assemblée, les dépenses de construction, d'agrandissement et d'équipement des écoles de langue maternelle française

conformément aux recommandations du conseil scolaire francophone.

1997, c S-12.2, art 100

Conseil d'école – membres votants

102. (1) Un conseil d'école assume la responsabilité de chaque école de langue maternelle française.

(2) Le nombre des membres élus au conseil d'école, qui ne dépasse pas neuf, ainsi que les écoles dont le conseil d'école est responsable sont déterminés et peuvent être modifiés par arrêté du

ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(3) Nonobstant le paragraphe (2) :

a) Le premier conseil d'école élu de Port-au-Port est responsable de chaque école de langue maternelle française située à La Grand'Terre et à Cap Saint-Georges;

b) Le premier conseil d'école élu de l'Ouest du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Labrador City ou à Wabush;



- c) Le premier conseil d'école élu de l'Est du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Happy Valley – Goose Bay;
- d) Le premier conseil d'école élu de Saint-Jean est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Saint-Jean.
- (4) Le parent d'un élève inscrit dans une école de langue maternelle française, d'un enfant inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française ou d'un enfant qui peut, aux termes de la présente loi, être inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française et qui n'est inscrit dans aucune autre école, peut voter à l'élection des membres du conseil d'école responsable de l'école.
- (5) Tout candidat à une élection au conseil d'école remplit les critères suivants :
- a) il est âgé d'au moins 18 ans;
 - b) il est citoyen canadien ou a été légalement admis au Canada comme résident;
 - c) il réside dans la province;
 - d) sa candidature a été proposée par une personne ayant le droit de voter à l'élection des membres du conseil d'école.
- (6) Le directeur d'école ou les enseignants d'une école de langue maternelle française ne sont pas éligibles au conseil d'école responsable de l'école.
- (7) Le directeur du conseil scolaire francophone n'est pas éligible au conseil d'école.
- (8) Lorsque le nombre de membres élus au conseil d'école est inférieur au nombre fixé par arrêté du ministre, ce dernier nomme, sur recommandation du conseil scolaire francophone ou du conseil scolaire francophone provisoire désigné en vertu de l'article 114, le nombre de membres nécessaire pour satisfaire à l'arrêté.
- (9) Le membre élu ou nommé au conseil d'école en vertu du présent article a le droit de vote au conseil d'école.
- (10) L'élection des membres du conseil d'école doit avoir lieu en même temps que l'élection du conseil scolaire francophone aux termes de l'article 95 ou à la date fixée par le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone, et le mandat des membres élus à un conseil d'école est de même durée que celui des conseillers scolaires. 1997, c S-12.2, art 102; 2016, c 35, art 6



ANNEXE B ÉTATS FINANCIERS

3

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2017

ACTIFS FINANCIERS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Encaisse	228 370 \$	276 497 \$
Investissements à court terme	5 030	10 182
Débiteurs (Note 8)	678 063	817 956
Taxe de vente harmonisée à recevoir	<u>34 512</u>	<u>70 534</u>
	<u>945 975</u>	<u>1 175 169</u>

PASSIFS FINANCIERS

Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	284 279	213 529
Créditeurs et frais courus (Note 9)	213 250	72 605
Obligation pour paie d'été des enseignants (Note 4)	563 388	555 377
Revenus reportés	82 142	324 194
Dépôts remboursables (Note 6)	5 030	10 182
Avantages sociaux futurs des employés		
Indemnité de départ (Note 12)	847 157	786 337
Congé de maladie (Note 7)	566 801	538 956
Autres (Note 13)	<u>151 274</u>	<u>198 484</u>
	<u>2 713 321</u>	<u>2 699 664</u>
Dette nette	<u>(1 767 346)</u>	<u>(1 524 495)</u>

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations (Annexe 7)	8 089 392	8 267 421
Dépenses payées d'avance (Info supp. 1)	<u>16 511</u>	<u>14 845</u>
	<u>8 105 903</u>	<u>8 282 266</u>
Surplus Accumulé (Note 11)	<u>6 338 557 \$</u>	<u>6 757 771 \$</u>

Approuvé:

Président

Directeur de l'Éducation

Voir les notes afférentes aux états financiers

WINSOR • COOMBS

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS